

L'infirmier de la prison n'assure pas: Armand meurt par négligence à Nkongsamba

Écrit par Ecrit par Théodore Tchopa (Jade)

Lundi, 21 Mai 2012 08:20 - Mis à jour Jeudi, 02 Mars 2017 23:23



Il ne pouvait pas supporter le coût de son traitement. Armand Tchuissei est décédé en prison faute de soins appropriés. Un fait devenu banal dans les prisons du Cameroun. En violation flagrante des règles minima de détention.

Les détenus de la prison principale de Nkongsamba portent encore le deuil d'Armand, décédé le 29 avril, à la tombée de la nuit. Les détenus reprochent au médecin de la prison de n'avoir pas réagi à temps pour sauver leur camarade, dont la santé s'était dégradée depuis quatre jours. Ils imputent ce drame à la négligence du praticien et du staff administratif de la prison. Selon eux, ces responsables étaient pourtant bien informés de l'état d'Armand mais ne lui ont pas administré les soins appropriés.

Armand était allergique

Agé de 23 ans, Armand Tchuissei s'est rendu à l'infirmier de la prison dans l'après-midi du dimanche. *"Après avoir pris ses paramètres, nous avons constaté que tout allait très bien mais nous l'avons néanmoins mis en observation. Il a dû faire une allergie suite à une injection"*, explique Armelle Zanfack, médecin de la prison. Elle ne précise pas la nature de l'injection. Pourtant, selon une autre source médicale, *"on lui a injecté de l'analgin pour apaiser ses douleurs. C'est un médicament pour soigner la fièvre"*

Après les premiers soins administrés par l'infirmière de garde, le malade a dû s'aliter. Peu de temps après, la douleur a repris. *"Les garde-malades ont voulu le transporter à l'hôpital régional de Nkongsamba, situé à quelques encablures de la prison, mais les autres détenus s'y sont opposé"*, soutient sous anonymat une infirmière de cette prison.

"L'allergie n'est pas prévisible, il y en a avec lesquelles on naît et d'autres qu'on acquiert dans la vie", confirme Armelle Zanfack le médecin de cette prison. Le régisseur de la prison, Aristide Talom Kuate, n'a pas souhaité s'exprimer et nous a renvoyé vers sa hiérarchie.

Prothèse non contrôlée

Incarcéré depuis 2011, Armand Tchoussi a été condamné, pour vol aggravé, peine qu'il n'avait pas fini de purger. Avant son incarcération, ce repris de justice, présenté dans son entourage comme un "délinquant", a subi une opération chirurgicale au niveau de la cuisse, à l'hôpital régional de Nkongsamba en 2010. Il souffrait de fracture, suite à un accident de la circulation. *"Une prothèse avait été placée dans sa cuisse. Il devait en faire la radiographie tous les six mois",*

confie un des proches du défunt à Nkongsamba. Il ajoute que ce délai de six mois avait été dépassé. Le médecin de la prison réfute ces allégations et affirme que le défunt avait bénéficié de deux consultations du pied. D'autres consultations étant liées à la fièvre dont il souffrait.

La loi violée

D'après les règles minima sur les conditions de détention, "lorsqu'un détenu est gravement malade et que l'infirmier de la prison a épuisé son expertise, des mesures doivent être prises pour l'hospitaliser dans un centre plus compétent". Les infirmeries des prisons camerounaises ne disposent pas d'unités de soins spécialisés. *"Quand il y a des cas graves, on les amène à l'hôpital et, pour la prise en charge, on appelle la famille qui, la plupart du temps, manifeste une indifférence totale",*

affirme un geôlier à

Nkongsamba. De plus, le budget alloué à ces infirmeries est très maigre comparé à l'effectif sans cesse croissant de la population carcérale. A la prison de Nkongsamba, le budget a légèrement été revu à la hausse. Il est passé de 305.000 à 500.000 FCfa tous les six mois, pour une population évaluée à 450 détenus. Il demeure cependant largement insuffisant, aux dires des responsables de cette prison.

Des produits contre la douleur ne sont pas à la portée de la bourse de certains détenus, abandonnés par leurs familles. *"La radiographie d'une prothèse coûte environ 12 500 FCfa y compris les frais d'interprétation. Le Cataflan, un anti-inflammatoire coûte au moins 4.000 FCfa"*, précise une source médicale pénitentiaire. D'après ses voisins de cellule et du quartier, Armand Tchoussi était abandonné à son propre sort et n'avait plus reçu la visite d'un parent depuis plusieurs mois.

Théodore Tchopa (Jade)

Les articles sont produits avec l'aide financière de l'Union Européenne. Le contenu de ces articles relève de la seule responsabilité de JADE Cameroun et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'union Européenne.